



Compte-rendu du Conseil de l'UFR Lettres et philosophie du  
jeudi 11 octobre 2018, 13h

*Présents* : Gilles Bousquet, Samir Bajric, Claire Despierres, Sylvie Fontaine, Jean-Claude Gens Marie-Ange Fougère, Henri Garric.

*Excusés* : Pierre Ancet, Eric Heilmann, Estelle Oudot, Philippe Vigneron.

*LATOSS* : Maud Lauferon.

*Étudiants* : Matthieu Gally, Floriane Avella

*Invités* : Séverine Blot, Vanessa Besand, Youssef El Hanbali.

## **1. Approbation du compte rendu du conseil du 11 juillet**

Il est approuvé à l'unanimité

## **2. Point financier**

Youssef El Hanbali donne les chiffres de la collecte de la taxe d'apprentissage pour l'année 2018 : 2989 €, dont 2694,21 fléchés sur le M2 Métiers du livre.

Le budget prévisionnel sera établi la semaine prochaine. Il faut donc faire remonter au plus vite toutes les informations à Youssef et à Henri Garric concernant les dépenses prévues pour 2019, qu'il s'agisse de masse salariale ou de dépenses d'investissement (en particulier l'achat d'ordinateurs d'un montant supérieur à 800 €). Le budget rectificatif sera établi en avril, mais il est préférable que les dépenses aient été prévues avant.

## **3. Informations générales**

Les élections des nouveaux membres du Conseil d'UFR auront lieu les 27 et 28 novembre prochains.

Le prochain conseil aura lieu le 6 décembre à 13 h. Le calendrier du 2<sup>e</sup> semestre sera déterminé avec l'accord de nouveaux membres.

Pour la constitution des listes, la parité doit être respectée, sauf en cas d'impossibilité, comme c'est le cas pour les rangs A ou ne figurent actuellement que deux femmes, Sylvie Laigneau-Fontaine et Estelle Oudot.

Les listes doivent être déposées avant le 13 novembre à midi. Sont à pourvoir 6 sièges pour les rangs A, 6 pour les rangs B, 2 pour les IATOSS, au moins 6 pour les étudiants (et jusqu'à 12 noms).

## **4. Divers**

Trois conventions sont présentées, à hauteur de 2000 € chacune, dans le cadre du DU du FLE à destination du public migrant :

- avec la compagnie du Grenier Neuf : ateliers de théâtre
- avec Radio Campus
- avec l'association "Dimanche" (Craïova, Roumanie) : ateliers de théâtre.

Claire Despierrez précise que le DU est totalement auto-financé, grâce à des fonds publics et privés : 25000 € de l'État, 12 000 € de la région, 14000 € de l'Agence universitaire de la francophonie, 10000 € de la SMERAB, 10000 € du Crédit agricole. Ces fonds permettent de rémunérer une vacataire pendant 7 mois pour les cours de français, une contractuelle et deux stagiaires pour quatre mois chacune, et de financer ces différents ateliers. Henri rappelle que Claire a fait un travail énorme pour ce DU et qu'il est bien qu'il y ait une contractuelle pour la seconder.

Une convention est proposée pour un accord entre le département des Sciences du langage et l'université de Lettonie dans le cadre des échanges Erasmus. Il permettra à 4 étudiants lettons de venir à l'uB et à un étudiant bourguignon de partir en Lettonie. Serguei Tchougounnikov doit se renseigner sur la possibilité de stages sur place.

Un accord avec l'université de Cracovie est présenté par le département d'Infocom qui met en place des échanges de chercheurs-enseignants et d'étudiants dans le cadre de la formation continue.

Ces conventions et accords sont adoptés à l'unanimité, l'accord avec l'université de Cracovie sous réserve de vérifications.

Henri Garric donne des nouvelles de l'évolution du CFOAD qui désormais n'est plus une structure autonome. L'UFR Lettres et philosophie avait proposé d'héberger l'ensemble, mais les enseignants des sciences de l'éducation s'y sont opposés. La solution choisie est la suivante : « désosser » la structure et rattacher chaque formation (enseignement, secrétariat et budget) aux composantes concernées, l'ESPE pour les sciences de l'éducation, l'UFR Langues et Communication et l'UFR Droit pour un DU chacune, l'UFR Lettres pour les lettres (Licence et Master) et les sciences du langage (Master). Néanmoins, l'UFR Lettres et Philosophie continuera à gérer les formations de Droit et de Langues tant que ces dernières resteront très légères comme c'est le cas aujourd'hui.

L'UFR Lettres obtient pour la scolarité quatre postes (dont l'un se chargera aussi du DU de l'UFR Langues et Communication et du DU de l'UFR Droit), L'ESPE deux. Les deux techniciens « non récupérés » devraient continuer à travailler gracieusement pour l'ÉAD (enseignement à distance) de chaque composante.

Henri Garric signale que la négociation a été lourde, en particulier pour Youssef El Hanbali puisque les discussions durent depuis plusieurs mois.

Un certain nombre d'heures affectées à l'UFR par l'université n'est pas utilisé, du fait, par exemple, de la fermeture du Master Lettres classiques. Il faut consommer cette dotation pour éviter qu'elle ne soit diminuée l'année prochaine. Si certains groupes de TD sont trop chargés au second semestre, il ne faut donc pas hésiter à les dédoubler. Claire Despierrez évoque l'UE5 d'engagement proposée aux étudiants de l'UFR pour un semestre et qui consiste en conférences et en séances d'accompagnement de tutorat (on les forme à être des tuteurs) ; une dizaine de séances de 2 h est proposée aux étudiants qui eux mêmes assurent deux heures de tutorat par semaine. Le financement de ces heures pourrait donc être assuré par l'UFR.

Concernant l'assemblée générale d'UFR prévue le 24 octobre, Henri Garric précise qu'elle n'a pas vocation à se substituer au Conseil d'UFR. Elle ne s'adresse pas aux étudiants, mais il s'agit pour les personnels de pouvoir échanger et dialoguer sur certains points d'actualité comme ce fut le cas l'année dernière pour Parcoursup. Cette année sera évoqué, par le biais d'une conférence, le harcèlement sexuel.

Claire Despierrez se demande si l'UFR Lettres ne pourrait réfléchir au sort du CIEF, actuellement en position délicate, alors que sa mission est de grande importance. Il n'y a qu'à l'uB qu'il n'est pas complètement intégré à l'université, précise Claire Despierrez qui s'étonne que ne figurent dans le comité chargé de réfléchir à l'avenir du CIEF ni les membres du CIEF ni les enseignants de l'UFR Lettres. Henri Garric rappelle que l'intégration à l'UFR Lettres du CIEF, à la

place d'une démarche de subvention, augmenterait la masse salariale et donc le taux de rigidité du budget global, ce à quoi répugne l'UFR.

Youssef El Hanbali rappelle la parution de l'arrêté de licence le 30 août dernier et la nécessité d'entamer une réflexion à ce sujet.

Gilles Bousquet signale qu'une réflexion est lancée sur le développement du processus d'alternance par apprentissage en Master.

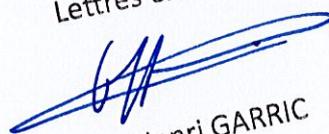
Vanessa Besand signale les problèmes récurrents avec le planning. Cette situation décourage en particulier les vacataires qui sont prévenus au dernier moment de l'octroi d'une salle.

Henri Garric rappelle les difficultés de personnel rencontrées dans ce service (arrêt maladie, personnel en formation). Maud Lauferon confirme les difficultés récurrentes pour obtenir des salles pourtant demandées dès la rentrée - même le vendredi après-midi les salles manquent. Elle rappelle aussi la nécessité pour les enseignants d'être disciplinés et de signaler leurs absences afin de libérer la salle qui leur était réservée.

Youssef El Hanbali rappelle qu'il y a 200 étudiants en plus cette année dans l'UFR Lettres (6,1% d'étudiants en plus sur tout le campus). En outre il est très compliqué d'obtenir des postes pour le planning : deux postes ont finalement été attribués cette année, mais d'une part il faut les former, d'autre part cela ne permettra pas de revenir à une situation moins tendue.

*La séance est close à 15h45.*

Le Directeur de l'UFR  
Lettres & Philosophie



Henri GARRIC